

N° 6069²**CHAMBRE DES DEPUTES**

2ième Session extraordinaire 2009

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 septembre 2006 concernant la participation du Luxembourg au renforcement de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(8.10.2009)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 25 septembre 2009 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense.

Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du projet de règlement grand-ducal sous examen est de déterminer les modalités d'exécution de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales. En l'occurrence, le Gouvernement a décidé, après consultation de la commission compétente de la Chambre des députés, de prolonger la durée de la participation luxembourgeoise à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui vient à expiration le 31 octobre 2009, suivant les dispositions du règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 ayant modifié le règlement grand-ducal modifié du 13 septembre 2006 concernant la participation du Luxembourg au renforcement de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

A l'instar du prédit règlement grand-ducal du 31 octobre 2008, le projet de règlement grand-ducal sous avis se propose de modifier les articles 1er et 3 du règlement de base, en substituant à la date du 31 octobre 2009 celle du 31 octobre 2010.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, et notamment son article 1er.

La Chambre des Députés a été saisie de l'avis de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration du 14 septembre 2009.

Par la suite, la Chambre a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat du 6 octobre 2009.

Les modifications proposées ne suscitent pas d'observation du Conseil d'Etat.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du projet de règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 8 octobre 2009

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

